

**COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2009**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 08 septembre 2009 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Hervé GRANDJEAN, Yvonne BALLAGUET, Sylvie MILLIÈRE, Nathalie DEZERT, Joël THIBAUT, Norbert LAGNEAU, Jean-Pierre DEMELEUMEEESTER, Catherine ROTA, Marie-Rose PETIT, Sylvain PICOUET.

Absents excusés : Angélique DONDEYNE ayant donné pouvoir a Mme MANGEON, Bernard BORDE

Secrétaire de séance : Yvonne BALLAGUET

I. DOSSIER DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU POTABLE

Mme MANGEON informe les membres du Conseil que l'entreprise BET Yonne Ingenierie est en liquidation judiciaire. Une seule phase a pu être réalisée par la société sans réunion explicative; la facture nous est parvenue cette semaine. Le Conseil décide de mettre la facture en attente car la Mairie n'a toujours pas reçu le détail. Afin de recommencer cette étude, Mme MANGEON va contacter Mme DELIDAI pour avoir une liste de bureaux d'études afin de recommencer.

L'étude pour l'étang, débuté est également à renouveler.

II. DOSSIER ETUDE CAPTAGE DES 3 FONTAINES (SENS, GRON ET COLLEMIERS)

Sur les 5 phases à réaliser, seulement trois ont été terminées. Le service des eaux de SENS se trouve dans la même situation.

III. CHATEAU D'EAU (rue des Bruyères)

M. PICOUET explique qu'il serait important de clôturer le château d'eau, le matériel étant déjà acheté. Dominique ne pouvant effectuer ce travail seul, Mr GARNY sera contacté. Le Conseil accepte, un devis sera demandé.

IV. VACATIONS FUNERAIRES

Mme MANGEON présente la nouvelle réforme des vacations funéraires aux Membres du Conseil Municipal, elle précise que celles-ci doivent être comprises entre 20 et 25 €. Le Conseil, après en avoir délibéré décide de fixer les vacations funéraires à 25 €. Un arrêté sera pris pour pouvoir appliquer cette décision. (POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0)

V. ENTRETIEN VOIRIE MITOYENNE CORNANT-COLLEMIERS

Mme Le Maire présente les conventions d'entretien de voirie mitoyenne avec les communes de : **CORNANT, EGRISSELLES-LE-BOCAGE, GRON, SUBLIGNY, VILLENEUVE-LA-DONDAGRE.**

Par convention, la DDE propose les partages comme suit :

~ **La route des bobards pour une longueur de 880m.**

Commune de CORNANT : 480m.

La commune de Cornant prend en charge toute la partie mitoyenne avec Collemiers. En échange, la commune de Collemiers prend en charge toute la partie mitoyenne de la route de Vil-Cul (VC2) soit 335m.

La commune de VILLENEVE-LA-DONDAGRE : 400m.

Elle est mitoyenne avec la commune de Collemiers sur 400m. 50% à la charge de la commune de Collemiers et 50% à la charge de la commune de Villeneuve-La-Dondagré.

La commune de Villeneuve-La-Dondagré prend en charge à 100% la section de 50m située à partir du carrefour avec la RN60.

~ **La route de Vil-Cul pour une longueur de 335m.**

La commune de Collemiers prend en charge toute la partie mitoyenne soit 335m, en échange la commune de Cornant prend en charge toute la partie mitoyenne avec Collemiers de la route des Bobards (VC1) soit 480m.

~ **La route de Serbois pour une longueur de 140m.**

La commune de Subligny aura à sa charge la partie NORD vers Subligny bourg et la commune de Collemiers aura à sa charge la partie SUD vers Collemiers bourg.

~ **La route des Bruyères pour une longueur de 257m.**

Suite au classement de 1959 la commune de Subligny entretient entièrement la route des Bruyères.

~ **La route des Régypeaux pour une longueur de 1324m.**

Commune de GRON : 1130m.

La commune de Collemiers prend en charge 565m et la commune de Gron prend en charge 565m.

Commune d'EGRISSELLES-LE-BOCAGE : 194m.

Suite au classement de 1959 la commune de Collemiers entretient entièrement la route des Régypeaux mitoyenne avec Egriselles-le-Bocage soit 194m.

~ **La route des Butteaux pour une longueur de 210m.**

La commune de Collemiers prend en charge 105m partie mitoyenne vers les Bois Plantés.

La commune de Cornant prend en charge 105m partie mitoyenne vers les Butteaux.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

ADOpte, les termes de la convention à passer avec les communes de :

CORNANT, EGRISSELLES-LE-BOCAGE, GRON, SUBLIGNY, VILLENEUVE-LA-DONDAGRE pour l'entretien des voies communales mitoyennes énumérées ci-dessus,

ACCEPTE, la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale (appellations et caractéristiques).

AUTORISE, Madame le Maire à signer ces documents.

(POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0)

VI. PRIX M3 D'EAU 2010

Après délibération, le Conseil annule la redevance fixe de 10 €. Celle-ci restera à 6 € comme en 2009. Le prix du m3 quand à lui reste inchangé, 1.22 €. (POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0)

VII. ADHÉSION D'UN NOUVEAU MEMBRE POUR LE SYNDICAT « FOURRIERE DU SENONAI »

Le Conseil Municipal de la commune de Collemiers accepte l'adhésion de la commune de SAINT AUBIN SUR YONNE au syndicat Mixte de la Fourrière du Sénonais. (POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0)

VIII. CONTRAT CONCESSION GAZ

M. GRANDJEAN présente le courrier reçu le 30 juillet 2009 de GrDF.

Conformément à l'article 11 du décret 2008-740 du 28 juillet 2008, relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux public de distribution de gaz naturel, un projet d'avenant au contrat de concession de la commune, signé le 28 juillet 2005 nous est adressé

GrDF explique que le décret précité, pris en application de l'article 36 de la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, offre la faculté aux autorités concédantes de contribuer financièrement aux raccordements de nouveaux clients, lorsque leurs rentabilités ne sont pas assurées, dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 28 juillet 2008, fixant le taux de référence pour la rentabilité des opérations de desserte gazière.

Ce projet d'avenant intègre :

- ~ La modification de l'article 11 du cahier des charges, avec la mise en place d'un nouveau droit de suite et les conditions de remboursement de tout ou parti de la participation financière du concédant,
- ~ L'actualisation de l'annexe 2 relative aux règles de calcul du taux de rentabilité,
- ~ Les prescriptions techniques de GrDF, objet d'une 5^{ème} et nouvelle annexe.

Après délibération, le conseil accepte de prendre cet avenant au contrat de concession gaz.

(POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0)

IX. TRANSPORT SCOLAIRE (maternelle, école de PARON)

Mme MANGEON présente aux Membres du Conseil les devis reçus et signés pour le transport des enfants de Collemiers à la maternelle de Paron.

Le 1^{er} devis : **60 € TTC par jour de fonctionnement**

Le 2^{ème} devis : prise en charge de l'accompagnatrice soit **15 € par jour de fonctionnement**

Le Conseil valide et accepte ces 2 devis.

(POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0)

X. TRANSPORT SCOLAIRE (piscine)

Mme MANGEON présente aux Membres du Conseil la convention reçue le 2 septembre 2009 des Cars Moreau pour les transports suivants :

Service piscine pendant la période scolaire (transport par car des élèves de l'école de COLLEMIERS à la piscine Tournesol à Sens le mardi de 09h40 à 11h15)

Après délibération et acceptation des tarifs (87.50 € TTC par jour), Le Conseil mandate Mme MANGEON pour la signature de la convention. (3 exemplaires, dont 1 sera retourné aux Cars Moreau)

Le présent marché est conclu pour la période du 15 septembre 2009 au 20 janvier 2010.
(POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0)

XI. CRENEAU HORAIRE PISCINE TOURNESOL

Mme MANGEON présente aux Membres du Conseil le courrier reçu le 30 juin 2009 de la Communauté de Communes du sénonais. Un créneau horaire à la piscine tournesol pour l'école primaire a été accordé pour le premier semestre (du 14 septembre 2009 au 22 janvier 2010). Un espace horaire dans l'eau de 10h10 à 10h50 tous les mardis pendant le temps scolaire. Le tarif en vigueur à ce jour est de 52€ par séances et par classe, quelque soit le nombre d'élève (ce tarif pourra être modifié en fin d'année par le Conseil de communauté et sera applicable des janvier 2010). Le conseil accepte le tarif en vigueur. (POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0)

XII. ACHAT LAVE VAISSELLE POUR CANTINE

Suite à la dernière réunion de conseil (5 juin 2009) un lave vaisselle a été acheté pour un montant de 1387,36€. Mme MANGEON présente au conseil le devis signé de l'entreprise PERTIN-GRESSE concernant l'installation de celui-ci. Le conseil valide la décision de Mme Le Maire et accepte le devis de l'entreprise PERTIN-GRESSE pour un montant de 1303,70€. (POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0)

XIII. LOCATION PHOTOCOPIEUR (changement de fournisseur)

Mme MANGEON explique aux Membres du Conseil que la partie informatique d'Alpha bureautique a été racheté par DACTYL BUREAU. Une facture à l'entête de DACTYL BUREAU est arrivée en mairie le 17 Juin 2009 et le nouveau contrat est arrivé le 30 juin 2009. Après plusieurs appels et fax de la secrétaire pour expliquer à DACTYL BUREAU que le règlement de leur facture ne peut se faire qu'après la signature d'un contrat, Mme MANGEON a pu avoir un rendez vous avec Mme BAUDOIN qui lui a fourni les pièces manquantes. Une nouvelle facture nous parviendra.

Le contrat proposé par DACTYL BUREAU :

- Facturation d'un forfait de 5 000 pages à échéance le 1^{er} tout les 12 mois, en termes à échoir, au prix unitaire hors taxe de 0,0152€.
- Facturation des pages supplémentaires à échéance le 1^{er} tout les 12 mois, en terme échu, au prix unitaire hors taxe de 0,0152€.

Les pages sont facturées sur relevé client, relevé technique ou sur estimation de consommation. Le contrat prend effet du 1^{er} avril 2009 au 31 octobre 2010.

Le Conseil Municipal accepte le nouveau contrat proposé par DACTYL BUREAU pour la location d'un photocopieur de marque RICOH (Type AFICIO 1018D n° H68363021159) pour le secrétariat de Mairie.

(POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0)

XIV. RSA

Mme MANGEON informe les membres du conseil que le RMI va être remplacé par le RSA. La commune n'ayant pas les connaissances et compétences nécessaires pour traiter ces dossiers, les demandes de RSA seront traitées par les organismes concernés (CAF, Conseil Général ...). Après délibération le conseil approuve et valide cette décision.

(POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0)

XV. QUESTIONS DIVERSES

- ~ Commission cimetièrre (végétaux) : vendredi 18/09/2009 à 18h00 au cimetière.
- ~ Commission eau : mercredi 30/09/09 à 20h30 à la mairie
- ~ Commission urbanisme : jeudi 22/10/09 à 20h30 à la mairie

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le vendredi 13 novembre 2009 à 20h30 à la Mairie.

La séance est levée à 23h30.